Image not found or type unknown

Regard du salarié ou du CE sur les comptes

Par **Marjorie Vanil**, le **04/10/2016** à **20:20**

Bonsoir,

Je voudrais savoir si un salarié d'une entreprise a le droit de demander, directement ou à travers le comité d'entreprise, quels sont les coûts liés à l'investissement et les frais de fonctionnements de la boite dans laquelle il travaille.

Et surtout, la direction est-elle tenue d'y répondre ou absolument pas ?

Une voie légale pour ce type de demande ?

Merci pour votre aide.

Par **P.M.**, le **04/10/2016** à **21:03**

Bonjour,
Les comptes d'une entreprise doivent être publiés et le Comité d'Entreprise peut se faire communiquer les documents comptables...

Par **Marjorie Vanil**, le **04/10/2016** à **21:34**

Excellent.

Merci pour votre réponse.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés